

NYANDWI Edison
C/o E.G.L
B.P 1912 Bujumbura
BURUNDI

15 SEP. 1992

494/05.11/22

Vu le 21/6/1993

Quid ?

Bujumbura le 22 Août 1992

16/9/1992

A Monsieur le Directeur
de l'Office des Cafés
à KIGALI

Monsieur le Directeur,

Faisant suite à votre lettre en annexe dont l'objet est la mise en demeure pour un montant de 304.200Frw, j'ai l'honneur de vous informer que je ne reconnais aucun manquant envers le PCCV et par conséquent je ne dois rien à l'Office des Cafés.

Vous me permettrez de souligner qu'avant de quitter le PCCV en Août 1986 j'ai fait une remise et reprise en bonne et due forme de tous les biens y comprises les pièces comptables mis à ma disposition par ledit projet. Aucun manquant n'a été constaté (Cfr. photocopie de la remise et reprise en annexe2)

S'agissant du rapport de contrôle de gestion du PCCV, je voudrais, subsidiairement à ce qui précède, attirer votre attention sur la procédure et les résultats dudit contrôle:

Procédure

Eu égard aux résultats, j'ai l'impression que l'équipe des comptables et des gestionnaires du PCCV à différents niveaux n'a jamais été associée à l'organisation et à l'exécution dudit contrôle. Ainsi, les conséquences éventuelles pouvant résulter d'un contrôle organisé et effectué à l'insu du contrôlé ne peuvent qu'engager le seul contrôleur.

Résultats

Le contrôleur a mal procédé et les résultats de son contrôle sont conséquemment subjectifs, faux et inacceptables.

Me référant ainsi à l'extrait dudit rapport page 104 annexe3 qui me concerne, je trouve que le contrôleur est de mauvaise foi. Autrement, il aurait pu expliciter son contrôle à l'attention de celui qui l'a mandaté et de tout autre lecteur en répondant aux interrogations qui suivent:

-Avant qu'il ne quitte le PCCV, l'ancien Chef Comptable a-t-il fait une remise et reprise? Si oui, y a-t-il eu un manquant à sa charge?

-Les chèques émis à l'ordre de la Commune Gishyita et à l'ordre de Monsieur Kayihura Bernard respectivement pour 250.000Frw et 32.200Frw sont-ils des cadeaux offerts par le PCCV ? Ou bien, les concernés les ont-ils touchés indûment ?

-En plus de ses fonctions, l'ancien Chef Comptable était-il caissier et réparateur du PCCV ? A-t-il signé "pour acquit" les bons de sortie pour 2.000Frw et 20.000Frw et n'a pas remis les pièces justificatives à la caisse ?

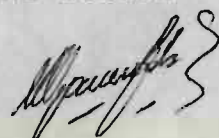
Plus grave encore et ce conformément au même extrait page 104 annexe3 intitulé "feuille d'observation NYANDWI Edison", le contrôleur stipule que je suis responsable des chèques ci-haut mentionnés émis respectivement le 30/01/87 et le 08/02/87 alors que j'ai quitté le PCCV en Août 1986 (Cfr. remise et reprise et attestation des services rendus annexe4).

Je rappellerais par ailleurs que l'Office des Cafés, le Ministère des Finances, la Banque Mondiale et autres institutions concernées suivaient et recevaient régulièrement les rapports de gestion du PCCV. Ils ont même été informés de mon départ du PCCV. Il est étonnant que le Ministère des Finances et l'Office des Cafés parlent maintenant d'un manquant à mon endroit 6ans après mon départ.

Je pense que l'Office des Cafés aurait dû mettre en cause ce contrôle avant de prétendre au recouvrement d'une créance résultant d'un manquant fictif.

Espérant avoir donné des éclaircissements nécessaires au sujet de cette mise en demeure, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

NYANDWI Edison



Copie pour information à:

-Monsieur le Ministre de la Justice
KIGALI

-Monsieur le Ministre de l'Agriculture
et de l'Elevage
KIGALI

✓ -Monsieur le Président de la Cour
des Comptes
KIGALI

OCIR
B 104
KIGALI

Kigali, le

N.réf. : /SH.AU/M.B

Monsieur .NYANDWI Edison.....

Madame ...C/O.EGL.....

BURUNDI

Objet : Mise en demeure

Monsieur,

~~Madame~~ //

Faisant suite au rapport de contrôle de la gestion du Projet Café et Cultures Vivrières (PCCV), je vous rappelle que vous devez à l'Office des Cafés la somme de
~~..Trois cent quatre mille deux cent francs (304.200F).....~~
 résultant du manquant des biens mis à votre disposition par ledit Projet.

Je vous prie de régler ce montant dans un délai d'1 mois, sinon votre cas sera déféré en justice.

Le Directeur de l'Office des Cafés
 Sylvestre MUNYANEZA

Copie pour information à :

- Monsieur le Ministre de la Justice

KIGALI

- Monsieur le Ministre de l'Agriculture,
 de l'Elevage et de l'Environnement

KIGALI

- Monsieur le Président de la Cour
 des Comptes

KIGALI

mise et reprise effectuée entre NYANIMI Edison (comptable du Projet Café et Cultures Vivrières sortant) et KAGORORA André (comptable a.i du Projet Café et Cultures Vivrières.)

L'an 1986 le 20ème jour du mois d'août, nous, NYANIMI Edison (comptable sortant) et KAGORORA André (comptable a.i entrant), avons procédé à la remise et reprise des pièces des documents du Projet Café et Cultures Vivrières dont détails ci-après :

1. Chequier Banque Nationale du RWANDA.

Compte N°
21.06.41

Chequier de n° 47.201 à 47.250 épuisé
 n° 46.451 à 46.500 épuisé
 n° 47.101 à 47.150 épuisé
 n° 62.001 à 62.050 épuisé
 n° 66.651 à 66.700 épuisé
 n° 74.651 à 74.700 épuisé
 n° 79.701 à 79.750 épuisé
 n° 68.701 à 68.750 épuisé
 n° 89.301 à 89.350, dont
 de 89.301 à 89.320 épuisé et
 89.329 à 89.350 vierge.

2. Chequier Banque Commerciale du RWANDA (KIBUYE).

Compte n°
90.057

Chequier de n° 738.151 à 738.200 épuisé
 " " n° 738.301 à 738.350 épuisé
 n° 789.401 à 789.450 épuisé
 n° 789.451 à 789.500 épuisé
 n° 737.451 à 737.500 épuisé
 n° 789.501 à 789.550 épuisé
 n° 789.551 à 789.600 épuisé
 n° 0847.601 à 0847.650 épuisé
 n° 0847.651 à 0847.700 épuisé
 n° 0847.701 à 0847.750 épuisé
 n° 0847.751 à 0847.800 épuisé
 n° 0847.801 à 0847.850 épuisé
 n° 0879.351 à 0879.400 épuisé
 n° 0879.401 à 0879.450 épuisé
 n° 0879.451 à 0879.500 épuisé
 n° 0920.001 à 0920.050 épuisé

n° 0920.051 à 0920.100 épuisé
 n° 0920.101 à 0921.150 dont
 de n° 0920.101 à 0920.129 épuisé et
 de n° 0921.130 à 0920.150 vierge
 n° 0920.151 à 0920.200 vierge
 n° 0920.201 à 0920.250 vierge
 n° 0920.251 à 0920.300 vierge
 n° 0920.301 à 0920.350 vierge

3. Chequier Banque Commerciale du RWANDA (CYANGURU)

Compte n° 61.106

* Chequier n° 800.151 à 800.200 épuisé
 " " n° 0875351 à 0875400 épuisé
 " " n° 801.451 à 801.500 épuisé
 " " n° 831.451 à 831.500 épuisé
 " " n° 743.901 à 743.950 épuisé
 " " n° 0873.601 à 0873.650 épuisé

4. Les ordres de Paiement B.C.R KIBUYE Compte 90.057.

* O.P. n° 1230876 à 123.0900 épuisé
 " " n° 1281351 à 1281375 épuisé
 " " n° 1281376 à 1281400 épuisé
 " " n° 1281401 à 1281425 épuisé
 " " n° 1281426 à 1281450 épuisé
 * O.P. de n° 1281451 à 1281475 dont
 de n° 1281451 à 1281453 épuisé et
 de n° 1281454 à 1281475 vierge.

..../....

5. Tous les classeurs des pièces comptables depuis le début du Projet jusqu'à au 20 août 1986.
6. Les extraits bancaires (B.C.R., B.N.R.)
7. Livres de rapprochement bancaire (B.N.R et B.C.R) et toutes les pièces d'analyse et de rapprochement I.D.A.
8. Tous les Etats Financiers
9. Les rapports d'Audit depuis 1982
10. Les plans de Travail du Projet Café et Cultures Vivrières.
11. Tout le matériel et mobilier du Service Administratif et Financier.
12. Les rapports des caisses et des magasins
13. Toutes les Correspondances de service et autres.
14. Les documentations de service livres, journal officiel, Kinyamatoka et ~~autres~~
15. Accord de crédit
16. Clés de bureau et de la porte d'entrée (comptabilité) ^{de la} porte principale.
17. Cachet du Service Administratif et Financier.

Fait à Kibuye, le 20 août 1986

Comptable a.i entrant

KAGORORA André

Temoins : 1. ~~RECEVUE~~ ~~RECEVUE~~

2. MWIZA Immaculée. Agent Comptable.

3. NKUSI Grégoire

Inspecteur.-

Comptable Sortant

NYANDWI Edison.

Feuille d'Observation NYANDWI Edison, ancien Chef Comptable
du PCCV Centrale KIBUYE

Date	Libellé	: Entrée	: Sortie
30/01/87	: Suivant chèque n° 0879472 émis à l'ordre de	:	:
	: Commune GISHYITA, il n'y a pas de pièces justifi-	:	:
	: catives 250.000 Frs	:	: 250.000:
08/02/87	: Emission chèque n° 0920001 de 32200 à l'ordre	:	:
	: de KAYIHURA Bernard sans pièces justificatives.	:	:
	: A justifier par NYANDWI	:	: 32.200:
11/03/85	: Sortie de 2.000 Frs, pour réparation sans bon de	:	:
	: réparation suivant bon de dépense n° 251	:	: 2.000:
24/03/86	: Sortie de 20.000 Frs sans pièces justificatives	:	: 20.000:
	TOTAL		<u>304.200</u>
	: Trois cent quatre mille deux cents francs	:	:

Pour accord:
NYANDWI Edison

Le Contrôleur des Finances
NYAMINANI Fidèle
(Sé)

Ne s'est pas présenté

Office des Cafés

OCIR CAFE

C
I
R

C
A
F
E

B.P. 104 KIGALI
Tél. 5277 - 5398 - 5004
Télégrammes : OCIR KIGALI
Télex : OCIR 513 KIGALI

Banque Nationale
du Rwanda

Cpt. OCIR Fonctionnement	24.05.01
Cpt. Fonds de Propagande	24.05.03
Cpt. Fonds d'Egalisation	21.02.00

Kigali, le

V. Réf.

N. Réf.

ATTESTATION DES SERVICES RENDUS.-

Je soussigné, RUHIGIRA Enoch, Directeur de l'Office des Cafés, atteste par la présente que le nommé NYANDWI Edison a travaillé au sein du même Office: du 20/7/1981 au 18 avril 1983 comme comptable du Projet Quinquina et du 19 avril 1983 au 23 juillet 1986 comme comptable du Projet Café et Cultures Vivrières.

Fait à Kigali, le 4/8/1986.

Le Directeur de l'Office des Cafés

Enoch RUHIGIRA.-

B.P. 104

